



Masculin/féminin : vers un nouveau partage des rôles ?

Marie-Agnès Barrère-Maurisson

► To cite this version:

Marie-Agnès Barrère-Maurisson. Masculin/féminin : vers un nouveau partage des rôles ?. 2004.
halshs-00115868

HAL Id: halshs-00115868

<https://shs.hal.science/halshs-00115868>

Submitted on 23 Nov 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les transformations de la famille

Masculin/ féminin : vers un nouveau partage des rôles ?

Famille(s)
et politiques
familiales
Cahiers français
n° 322

Les
transformations
de la famille

22

La présence désormais massive des femmes dans la sphère du travail salarié s'accompagne pour elles d'un temps de travail très important au sein de la famille. Le recours à la notion de « temps parental » permet de mieux mesurer les inégalités de partage du travail entre les hommes et les femmes. Inégalités qui concernent aussi bien la nature des tâches effectuées que le temps pris par les activités domestiques. Marie-Agnès Barrère-Maurisson s'interroge sur les évolutions envisageables en la matière, du fait notamment des progrès dans la mise en œuvre d'une réelle politique de la parentalité par les entreprises et les administrations – ce dont témoigne la reconnaissance d'un temps parental pour les pères –, et de la possibilité de nouvelles formes de partage des rôles entre les deux sexes.

C. F.

Avec l'insertion croissante des femmes sur le marché du travail et la transformation concomitante des formes de la famille au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, les familles à deux actifs constituent désormais un modèle dominant. On peut alors se demander si un nouveau partage des rôles va émerger, les hommes prenant désormais plus de responsabilités dans la famille, comme les femmes en ont pris dans l'emploi. Mais, jusqu'à présent, loin de réduire les inégalités entre les deux sexes (auparavant

repérées en termes d'inégalités professionnelles), cette situation crée une redistribution des temps génératrice d'« inégalités familiales ». Elles sont visibles en termes de quantité de temps passé par les hommes et par les femmes à des activités de travail ou de non-travail, mais également en termes de qualité. Si les « nouveaux pères » participent désormais davantage à la prise en charge des enfants, ce n'est pas dans n'importe quel type d'activité ; et le domestique demeure le lot principal des femmes. *In fine*, même si les rôles sont moins polarisés et mieux répartis, les partages du travail au sein du foyer restent défavorables aux femmes.

La place dans la famille et la place dans l'emploi : une même logique

Le partage du travail au centre des relations hommes/femmes

Les rapports entre les hommes et les femmes doivent être appréciés d'un double point de vue, à la fois dans la sphère de la famille et dans celle de l'emploi. Il y a, en effet, à notre sens (1), une relation indissoluble entre les deux pôles qui font l'insertion sociale des individus : la production et la reproduction. De sorte que la place de chacun dans la famille renvoie à sa place dans le travail, et réciproquement. C'est d'ailleurs pourquoi les évolutions en ce domaine sont complexes ; pourquoi également l'on ne peut agir sur la **parité professionnelle** sans promouvoir la **parité familiale**. Aussi est-il nécessaire, pour faire avancer l'égalité entre les sexes, de mettre en œuvre un « nouveau contrat entre le travail et la famille » (2). Pour analyser l'évolution des rapports entre les sexes du double point de vue de la famille et de l'emploi, il convient de considérer la question du partage des rôles en tant qu'ils portent sur l'ensemble des activités, l'ensemble du travail. Il faut donc considérer non seulement le travail professionnel mais également tout le travail réalisé dans la famille : les tâches domestiques et les tâches parentales. Et c'est sur cet ensemble que s'opère la répartition des rôles.

L'emploi du temps et la relation à l'enfant, des préoccupations nouvelles

À l'aube de ce siècle, deux préoccupations nouvelles émergent. Celle de l'emploi du temps tout d'abord. C'est ainsi que l'on peut comprendre l'intérêt porté à

(1) M.-A. Barrère-Maurisson, *La division familiale du travail. La vie en double*, Paris, PUF, 1992.

(2) M.-A. Barrère-Maurisson, *Travail, famille : le nouveau contrat*, Paris, Gallimard, Folio, coll. « Le Monde actuel », 2003.

la réduction de la durée du travail et la revendication de temps personnel : loisir, activité associative, etc. Celle de la relation à l'enfant ensuite. La place de l'enfant dans la famille et dans la société a beaucoup évolué et fait désormais l'objet d'une prise en compte très attentive ; alors que les séparations familiales sont plus nombreuses, on cherche à préserver les rapports de l'enfant avec chacun de ses parents. Cette attention plus soutenue accordée aux enfants se traduit également par le temps plus important que passent les parents avec eux. Les préoccupations liées à la « parentalité » modifient ainsi les relations entre les sexes.

Ce souci témoigné à l'égard de la parentalité est lié aux évolutions démographiques (baisse continue de la fécondité), sociologiques (les recompositions familiales), économiques (le coût de l'enfant) et sociales (la prise en charge par les institutions) ; autant de comportements qui attestent des pratiques différentes. Pour appréhender correctement ces nouvelles « catégories de la pratique », il était donc nécessaire de définir de nouvelles « catégories de la connaissance ». C'est l'objet de la construction de la notion de temps parental.

Le temps parental avait été jusqu'alors occulté et sous-estimé, comme le travail domestique jusque dans les années 70. Or, il est de plus en plus important en quantité pour les individus et devient socialement plus visible, puisqu'il est l'objet de politiques (dans les entreprises et les administrations). En définissant cette notion et en la mesurant, on peut alors rendre compte de sa spécificité suivant les individus, mais aussi la comparer aux autres temps et voir comment se fait la

répartition suivant le sexe. On peut ainsi contribuer à la construction de la « parentalité » dans tous les domaines, non seulement comme catégorie du droit, mais aussi comme catégorie de temps et catégorie de travail.

La construction de la notion de temps parental

Le Groupe *Division Familiale du Travail* du laboratoire MATISSE du CNRS a mené en 1999 une enquête visant à apprécier pour la première fois le temps parental (Barrère-Maurisson, 2001) (3). Cette enquête sur le partage des temps porte sur la répartition des tâches entre conjoints dans les **familles** (4). Tandis que l'enquête Emploi du temps de l'INSEE, 1998-1999, qui portait sur des **individus**, distinguait seulement quatre temps de vie, ici on en dénombre cinq (voir encadré), la différence portant sur la construction du temps parental qui auparavant était dilué à l'intérieur du temps domestique et du temps libre et n'apparaissait donc pas en tant que tel.

(3) M.-A. Barrère-Maurisson (éd.), avec M. Buffier-Morel et S. Rivier, *Partage des temps et des tâches dans les ménages*, *Cahier Travail et Emploi*, Paris, La Documentation française, 2001.

(4) Échantillon de 1 000 chefs de ménage (ou conjoints) de 20 à 49 ans représentatifs de la population résidant en France métropolitaine.

Les cinq temps de la vie des ménages

Le temps physiologique

- dormir ;
- faire sa toilette ;
- prendre ses repas.

Le temps domestique

- préparer les repas, dresser et débarrasser la table, faire la vaisselle ;
- faire les courses ;
- faire la lessive, repasser et ranger le linge ;
- nettoyer et ranger la maison ;
- jardiner ;
- bricoler, réparer, entretenir la maison.

Le temps de travail professionnel

- exercer ou rechercher un emploi ;
- suivre une formation ou des études ;
- se déplacer entre le domicile et le lieu de travail ou de formation.

Le temps personnel

- ne rien faire de spécial ;
- regarder la télévision ;
- avoir des loisirs à la maison (lire, écouter de la musique, recevoir des amis, etc.) ;
- avoir des loisirs à l'extérieur (sport, cinéma, sorties, promenades, etc.) ;
- exercer des activités bénévoles ou associatives.

Le temps parental

- **le temps parental domestique** : comprend toutes les activités consistant à s'occuper des enfants, comme les habiller, leur faire la toilette, leur faire prendre les repas ;
- **le temps parental « taxi »** : les conduire à l'école ou les accompagner à des activités extra-scolaires ;
- **le temps parental scolaire** : les aider à faire leurs devoirs ;
- **le temps de sociabilité parentale** : jouer avec eux à la maison ou à l'extérieur, consacrer du temps aux adolescents (parler, regarder ensemble une émission de télévision, etc.).

Le temps parental : un travail à mi-temps

Le temps parental est défini comme regroupant toutes les activités effectuées par les parents pour et avec les enfants. Il se découpe en quatre temps parentaux : domestique, taxi, scolaire et sociabilité. Le tableau 1 montre que si l'ensemble des tâches parentales représente en moyenne 39 h 17mn par semaine, la sociabilité parentale en accapare la moitié. Un quart concerne le domestique parental, suivi de l'accompagnement « taxi » puis du scolaire.

Tableau 1 : Les quatre temps parentaux

Temps de sociabilité parentale	19 h 56mn
Temps parental domestique	10 h 12mn
Temps parental « taxi »	5 h 20mn
Temps parental scolaire	3 h 49mn
Temps parental total normé	39 h 17mn

Source : enquête MATISSE-DFT 1999.

La somme des temps requis en moyenne par les différentes tâches parentales étant de 39 h 17 mn par semaine, elle équivaut donc à peu près à une semaine individuelle de travail professionnel. La norme de **temps parental total** (l'ensemble de toutes les tâches parentales) **équivaut donc à peu près à l'unité de temps de travail**. Cependant, ce temps concerne les deux parents, puisque certaines tâches font l'objet d'un partage entre le père et la mère. Au niveau individuel, le temps parental théorique est donc en moyenne de 19 h 38 mn par semaine ; soit un mi-temps par rapport à la norme professionnelle. Si l'on se réfère à l'expression classique de « la double journée de travail », on peut dire que **la somme du temps professionnel et du temps parental équivaut à une journée et demie de travail par personne**.

Temps professionnel et temps parental : une charge plus lourde pour les femmes

Toutefois, à l'intérieur des couples, les différences apparaissent très importantes entre les pères et les mères, celles-ci étant quasiment deux fois plus présentes auprès des enfants que ceux-là (tableau 2).

Tableau 2 : Répartition du temps individuel entre temps professionnel et temps parental (en %)

	Temps professionnel	Temps parental	Total
Pères	76	24	100
Mères	59	41	100
Parents monoparentaux	65	35	100
Ensemble des parents	67	33	100

Source : enquête MATISSE - DFT 1999.

Il y a bien un « effet de sexe » dans les couples qui joue sur la quantité du temps alloué aux enfants, mais aussi sur la nature des tâches. Proportionnellement, les pères s'impliquent plus dans les activités de sociabilité que dans toute autre tâche parentale, tandis que les activités parentales domestiques restent typiquement dévolues aux mères.

De sorte que, globalement, la charge parentale est plus lourde pour les femmes que pour les hommes. Pour les actifs ayant charge d'enfants, la somme du temps professionnel et du temps parental équivaut à une semaine de 62 h pour les mères contre 54 h 30 mn pour les pères.

Un partage des temps et des tâches inégal

La comptabilisation des cinq temps permet de figurer les emplois du temps hebdomadaires au sein des ménages suivant différents critères : le sexe, le statut familial, l'activité professionnelle. On les a représentés ici sous forme d'horloge ou « ronde des temps ».

Un effet de sexe

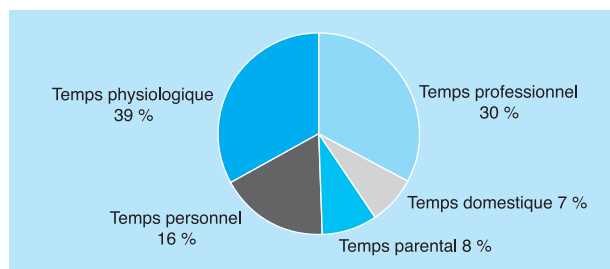
Pour les personnes sans enfant, qu'elles soient seules ou en couple, on constate peu de différences ; l'effet de couple est donc peu marqué. Par contre, l'effet de sexe est relativement important puisque les hommes ont un temps professionnel et un temps personnel plus longs, et des temps domestique et physiologique plus courts que les femmes.

Cet effet s'amplifie si l'on compare la situation pour les actifs à temps plein ayant des enfants (figure 1). En effet, tout différencie les pères et les mères travaillant à temps plein. Les premiers consacrent presque un tiers de leur temps au professionnel, les secondes seulement un quart. De même, la part réservée au temps personnel par les pères est nettement plus importante que celle des mères (16 % contre 11 %). En revanche, celles-ci passent deux fois et demie plus de temps à accomplir des tâches domestiques (17 % contre 7 %) et une fois et demie plus de temps à se consacrer aux enfants (12 % contre 8 %). Alors que les temps domestique et parental des pères, quasiment équivalents, sont courts. La différence de sexe se joue donc ici essentiellement en termes de charge familiale supérieure pour les femmes, en particulier s'agissant du **domestique qui constitue bien encore aujourd'hui un noyau réfractaire au partage des rôles, plus en tout cas que le parental**.

L'impact du temps de travail pour les femmes

Lorsque le temps de travail professionnel varie pour les femmes, il s'effectue une réorganisation complète

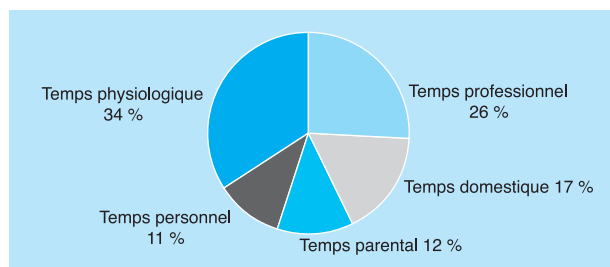
1. La répartition des temps pour les hommes actifs à temps complet (en %)



Source : enquête MATISSE-DFT 1999.

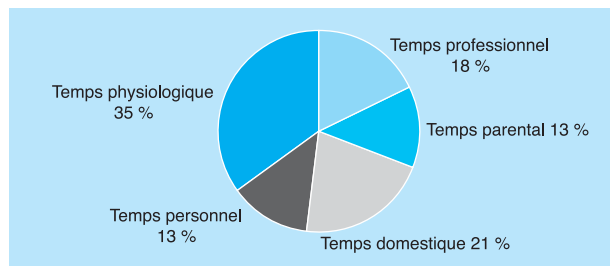
des emplois du temps des mères. On peut ainsi comparer trois situations : temps complet, temps partiel et inactivité (figures 2, 3 et 4).

2. La répartition des temps pour les femmes actives à temps complet (en %)



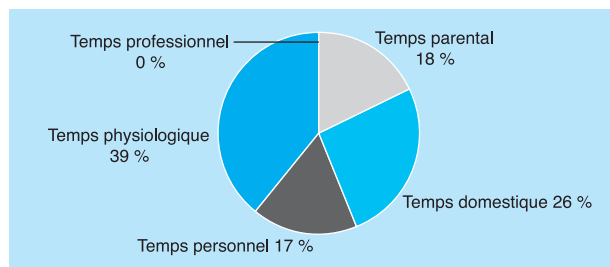
Source : enquête MATISSE-DFT 1999.

3. La répartition des temps pour les femmes actives à temps partiel (en %)



Source : enquête MATISSE-DFT 1999.

4. La répartition des temps pour les femmes inactives (en %)



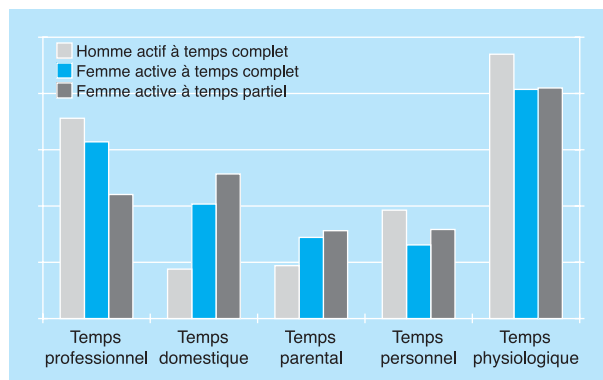
Source : enquête MATISSE-DFT 1999.

Première constatation : le temps parental des mères est corrélé négativement avec leur temps de travail professionnel. Ainsi, les actives à temps plein consacrent 26 % de leur temps au professionnel pour 12 % au parental, chiffres qui passent pour les actives à temps partiel respectivement à 18 % et à 13 %. Lorsqu'on sait qu'en France les temps partiels sont très souvent supérieurs à des mi-temps, on mesure combien la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale est particulièrement problématique pour ces femmes. Et le discours selon lequel une activité des femmes à temps partiel serait pour elles le moyen idéal de concilier travail et famille apparaît dès lors illusoire. Quant aux inactives, qui par définition ont un temps professionnel nul, elles répartissent leur temps familial en 18 % pour le parental et 26 % pour le domestique. Mais force est de constater que leur situation est « relativement » égalitaire lorsqu'elles forment un couple avec un actif à temps complet : en effet elles ont autant de temps personnel et physiologique que leur mari ; cependant les rôles sont polarisés puisque l'homme s'occupe du professionnel tandis que la femme prend en charge le familial.

Les gagnants et les perdants

L'examen de la répartition des cinq temps fait apparaître les gagnants et les perdants au sein des familles (cf. figure 5).

5. Situation comparée : homme actif, femme active à temps plein et partiel



Source : enquête MATISSE-DFT 1999.

Dans le cas des hommes actifs à temps complet, le temps professionnel est certes très important, mais il est largement compensé par un temps domestique très réduit (le plus faible parmi les trois catégories représentées) ; ce qui leur permet de bénéficier d'un temps physiologique et personnel conséquent. Les femmes exerçant une activité à temps complet cumulent des temps professionnel, domestique et parental importants, au détriment du personnel et du physiologique. Enfin, les femmes qui sont à temps partiel gagnent par rapport à celles à temps plein un peu de temps sur le professionnel au profit du personnel, mais largement au détriment du parental et surtout du domestique.

En fin de compte, dans les familles à deux actifs à temps complet (situation majoritaire, en croissance lente), le partage est très inégalitaire ; dans les couples à deux actifs non équivalents (homme à temps complet, femme à temps partiel, profil en fort développement jusqu'à la fin des années 90), il y a sur-accumulation des temps professionnel et familiaux pour les conjointes. Quant aux couples à un seul actif (numériquement en diminution au fil du temps), il y a une certaine égalité mais sans partage réel, puisque la répartition des deux types de temps est diamétralement opposée entre l'homme et la femme. Mais, d'autres considérations interviennent ici, liées à la reconnaissance d'un statut social individuel et à part entière, qui aujourd'hui passe par l'acquisition d'une identité professionnelle, au-delà de la seule identité familiale.

Travail rémunéré, non rémunéré et non-travail

La comptabilisation des cinq temps de vie des individus permet donc de mettre en évidence les disparités dans les pratiques quotidiennes individuelles et familiales suivant différents critères : le sexe, la situation matrimoniale, la situation professionnelle, etc. Mais on peut aller encore plus loin dans l'analyse, en regroupant ces activités suivant leur logique.

Deux découpages sont alors possibles. Soit à partir du critère du travail, soit à partir de celui de la rémunération. Et dans les deux cas, les femmes travaillent plus que les hommes.

Le critère du travail

Si on réunit d'un côté les activités qui relèvent du travail : le professionnel, le domestique, le parental ; et de l'autre celles qui n'appartiennent pas à la sphère du travail : le physiologique et le personnel, on peut comparer la façon dont se répartissent le travail et le hors-travail pour chaque catégorie de ménage. Suivant cette règle, **les femmes travaillent au total chaque jour 11 heures en moyenne, les hommes seulement 10 heures.**

En effet, sur une journée théorique de 24 heures, les femmes font en moyenne 11 heures de travail dont : 4 h 20mn de temps professionnel, 4 h 30mn de domestique et 2 h 10mn de parental ; il leur reste alors 13 heures pour le hors-travail (moins de 4 heures pour le temps personnel et plus de 9 heures pour le physiologique). Les hommes, eux, effectuent moins de 10 heures de travail dont : 6 h 30mn de temps professionnel, 2 h 10mn de temps domestique et 1 heure de temps parental ; par contre, il leur reste plus de 14 heures pour le hors-travail (4 heures 30mn de temps personnel et plus de 9 h 30mn de temps physiologique). La vie des femmes se partage donc en deux parts quasi équivalentes entre les deux sphères, tandis que

pour les hommes, la part du travail est toujours inférieure à celle du hors-travail. Au reste la situation des femmes est évidemment encore plus défavorable lorsqu'elles travaillent à temps complet. Force est de constater qu'aujourd'hui **la parité professionnelle ne s'accompagne pas encore d'une parité de la « charge de travail » au sens large, c'est-à-dire incluant tout le travail effectué dans la famille.**

Il faut noter enfin que pour les couples à un seul actif (l'homme), **la femme « inactive » travaille en fait à temps complet.** Paradoxalement, chez ces couples, les temps totaux de travail et de hors-travail apparaissent équitablement répartis puisque le travail domestique et le travail parental des femmes peuvent être considérés comme l'équivalent de l'ensemble du temps de travail imparti à leurs conjoints.

Pour inégale qu'elle soit, la coupure des activités suivant le critère travail/hors travail ne révèle cependant pas des disparités exorbitantes ; ce qui confirme peut-être que ce clivage n'est plus aussi pertinent qu'à une époque où les enjeux concernaient un abaissement de la durée du travail au profit d'un temps libre plus important. Aujourd'hui ils se sont déplacés à l'intérieur même du temps hors travail, et c'est donc là qu'on va trouver des disparités dont l'examen est plus judicieux, en particulier autour des nouvelles préoccupations, dont la parentalité.

Le critère de la rémunération

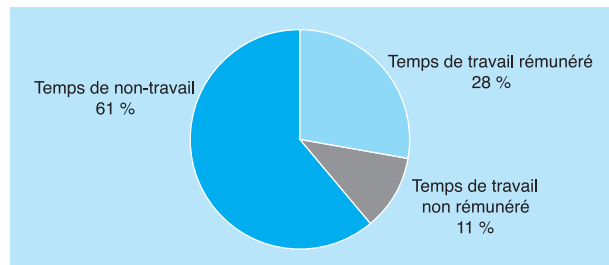
Il est alors intéressant d'opérer un nouveau découpage en repartant de la notion même de temps parental et des quatre types de tâches répertoriées : le parental domestique, le « taxi », le scolaire et le temps de sociabilité parentale. Les trois premières activités peuvent être considérées comme du travail, non rémunéré. La sociabilité, en revanche, relève de la sphère du non-travail ; elle consiste en effet pour l'essentiel en activités ludiques, culturelles, de loisirs ou d'échanges divers avec les enfants. Dès lors, on peut regrouper tous les temps de la vie quotidienne en trois sphères. La première, celle du travail rémunéré, comprend tout ce qui relève du professionnel (temps de travail, de trajet, de formation, etc.). La sphère du travail non rémunéré rassemble les trois premiers temps parentaux (le parental domestique, « taxi » et scolaire) ainsi que le temps domestique. Quant aux activités de non-travail, on y inclut le dernier temps parental (de sociabilité), le temps personnel et le physiologique. Cette nouvelle approche montre alors que **les femmes consacrent au travail non rémunéré une part de leur temps qui représente plus du double de celle qu'y consacrent les hommes** (24 % contre 11 %, cf. figures 6 et 7 ci-contre).

Si l'on considère l'activité professionnelle des femmes, la part du travail non rémunéré représente 22 % du temps total pour les femmes actives à temps complet, 28 % pour les femmes à temps partiel (soit une fois et demie leur temps de travail rémunéré) et plus de 36 % pour les femmes inactives. Ces

dernières ont ainsi un temps de travail non rémunéré supérieur au temps de travail rémunéré des hommes actifs à temps complet (30 %).

6. Répartition des temps de travail rémunéré, non rémunéré et de non-travail pour les hommes

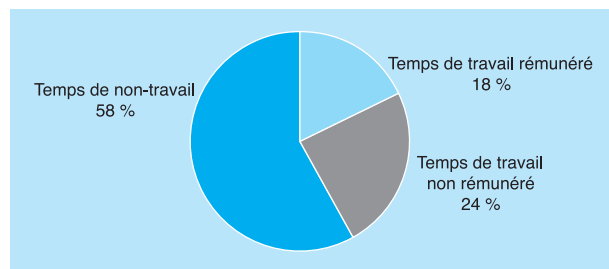
(en %)



Source : enquête MATISSE-DFT 1999.

7- Répartition des temps de travail rémunéré, non rémunéré et de non-travail pour les femmes

(en %)



Source : enquête MATISSE-DFT 1999.

Vers de nouvelles formes de partage des rôles ?

Finalement où en est-on aujourd'hui des inégalités entre hommes et femmes, et quelles sont les tendances à l'œuvre ? Visiblement les inégalités familiales viennent doubler les inégalités professionnelles, mais elles se déplacent sur des terrains nouveaux. De sorte que l'on peut se demander si la question du partage des rôles ne prend pas de nouvelles formes qui, au-delà, interrogent les identités sexuées.

Égalité hommes/femmes et parentalité

Les structures familiales, et en particulier conjugales, tendent à se transformer sous l'effet de l'augmentation du nombre des séparations, des naissances hors mariage, des familles monoparentales ou recomposées. Une nouvelle phase s'est ouverte inaugurant peut-être de nouveaux rapports entre hommes et femmes ; même si le modèle général, prédominant, n'est pas fondamentalement remis en cause.

L'égalité des hommes et des femmes devient maintenant une recommandation impérative, dans la sphère politique et dans la sphère de la production. Par ailleurs, une nouvelle revendication émerge, celle des hommes-pères (les « nouveaux pères ») qui souhaitent, souvent après une séparation conjugale, pouvoir continuer d'exercer leur rôle auprès de leurs enfants. Ce mouvement, que nous avons désigné sous le nom de « parentalisme » (5), s'inscrit dans les évolutions récentes, en particulier la reconnaissance de l'importance accordée à l'enfant, tant dans la famille que dans l'ensemble de la société.

Ainsi la question du partage des responsabilités familiales devient, plus que jamais, indissociable de la prise en considération par la collectivité des charges de reproduction. Dans des sociétés, en effet, où les taux de fécondité tendent à baisser, la préoccupation du renouvellement des générations se pose avec une acuité particulière. D'où le caractère impératif de la mise en place d'une véritable politique de parentalité, à laquelle les entreprises et les collectivités doivent participer. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre l'importance de l'instauration du congé de paternité. Il manifeste une tentative de refonte des comportements dans la famille, comme l'attestent certaines pratiques, notamment le développement du temps parental chez les pères. Il est également le signe de l'introduction d'une nouvelle « politique familiale dans l'entreprise » : la gestion du temps de travail au sens large, incluant à la fois le professionnel et le parental. Ce pas supplémentaire effectué vers l'égalité des conditions entre les hommes et les femmes, ouvre-t-il la voie à une polyvalence des rôles ?

Polyvalence ou pluralité des conditions ?

On peut y voir aussi un nouveau mouvement : celui des hommes, qui investissent le terrain de la famille. Une démarche inverse, en somme, de celle observée au siècle dernier où les femmes ont investi le marché du travail. Se dirigerait-on alors vers une réelle prise en charge partagée des attributions, celles de la production et de la reproduction, à la fois par les femmes et par les hommes, dans une sorte de polyvalence des rôles ? Rien n'est moins sûr. Pas plus, à notre sens qu'il ne faut voir dans les revendications de reconnaissance sociale de l'homosexualité (et donc de l'homoparentalité) le signe d'une nouvelle « androgynie ». Tout au plus pourrait-on dire que l'homoparentalité manifeste une plus grande indistinction des rôles, à l'heure où l'accès à la parentalité n'est plus systématiquement dépendant d'un rapport biologique. Grâce aux progrès de la médecine, l'identité sociale de parent n'est plus inséparable de l'identité biologique. Il y a lieu désormais de distinguer une parentalité biologique

(5) M.-A. Barrère-Maurisson, 2003, *op. cit.*

(le fait de procréer) et une parentalité sociale (être déclaré parent avec tout ce que cela suppose de droits et de devoirs inscrits dans un cadre juridique). Et cette parentalité sociale est maintenant accessible à tous. À ce titre, force est de reconnaître que **le couple disparaît au profit de la parentalité**. En effet, ce n'est pas tant la reconnaissance des couples homosexuels, à travers le PACS, qui apporte un changement décisif, que le fait de pouvoir être parent en étant homosexuel.

Ainsi la famille ne se fonde plus systématiquement sur la différenciation sexuelle entre un individu homme et un individu femme.

D'une manière générale, c'est peut-être une succession de rôles que l'on sera susceptible d'assurer, suivant les périodes de la vie. Les parcours, professionnels, personnels ou familiaux, sont désormais parcellisés, ils se déclinent selon une multiplicité de temps : enfance, adolescence, puis à l'âge adulte, des périodes

de vie en solitaire, d'autres en couple, ainsi de suite. Les rôles parentaux pourraient répondre à une pareille multiplicité : monoparentalité, bi ou coparentalité, homoparentalité. Autant de possibilités d'insertions sociales différenciées, autant d'identités sociales. Ainsi, au-delà de la différenciation biologique entre le masculin et le féminin, il pourrait y avoir une pluralité d'identités sociales sexuées. Masculin, féminin, « pluriel » : une nouvelle conjugaison des genres, pour un partage égal des rôles ? ■

Marie-Agnès Barrère-Maurisson,
Chercheur au CNRS,
MATISSE,
Division Familiale du Travail,
CNRS-Université Paris 1,
barrere@univ-paris1.fr
<http://matisse.univ-paris1.fr/gdft>